



Dimanche 22 et 29 mars, votre vote n'est pas une obligation : c'est un devoir !

Chers Amis,

Dimanche prochain, 22 mars, se déroulera le premier tour des élections des conseillers départementaux, nouveaux noms donnés aux conseillers généraux.

L'unique bureau de vote se trouvera en mairie et les adjoints, conseillers et moi-même vous accueillerons de 8 heures à 18 heures. En cas de second tour, celui-ci se déroulera dans les mêmes conditions le 29 mars.

Nos conseillers départementaux élus auront à gérer pendant 6 ans les affaires du département de Seine-et-Marne dont on ne connaît pas encore les compétences, celles-ci n'étant pas encore officiellement décidées par l'Etat. Reconnaissons tout de même l'étrangeté de la situation.

Quoiqu'il en soit, on peut penser que l'aide sociale, l'entretien de nos routes, les transports scolaires demeureront des compétences départementales.

Il est important pour chacun d'entre nous d'exprimer un choix et voter est un des premiers devoirs du citoyen. Je ne partage pas l'idée de taxer les électeurs qui ne se déplacent pas ou qui ne se déplacent plus même si l'on se réfère à nos amis belges. Je pars du principe que nous sommes dans un pays de liberté et que chacun doit se sentir d'abord concerné et intéressé. Il serait préférable que l'on se pose les bonnes questions sur les raisons de l'abstention et de la désaffection des bureaux de vote.

A Gressy nous avons toujours été exemplaires et je souhaite de tout cœur que nous le restions. Je compte donc sur vous et sur votre sens civique.

Bien à vous.

J.C.Geniès, Maire.

Conseil Municipal du 17 février 2015

- Avis réservé exprimé par la municipalité sur le Projet Plan de Servitudes Aéronautiques de l'Aérodrome Paris-Le Bourget même si celui-ci n'impacte pas le territoire urbanisé de la commune
- Adoption du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des transferts de charges à la Communauté de Communes « Plaines et Monts de France » pour un montant de 106703 Euros en attribution de compensation
- Avis favorable pour la participation de 15 Euros par personne conviée à la réception organisée par la municipalité au Manoir de Gressy
- Avis favorable à l'avenant N°1 avec la société Legendre en charge de la réfection des toitures de la salle des fêtes
- Avis favorable à l'avenant N°2 au marché avec la société Roquigny pour la réfection de la toiture de la Mairie
- Demande d'aide auprès de l'Etat dans le cadre des territoires ruraux en vue du remplacement des fenêtres du 1er étage du bâtiment communal de la Place Athéna
- Demande d'aide parlementaire auprès de Monsieur Michel Houel, Sénateur de Seine-et-Marne en vue du remplacement des fenêtres du 1er étage du bâtiment communal de la Place Athéna
- Emprunt auprès du Crédit Agricole pour le financement de l'opération vidéo protection de la commune (35 000 Euros sur 10 ans au taux de 1,33% en annuité rapprochée.



Le dernier conseil communautaire s'est tenu le 2 mars 2015 à Dammartin-en-Goële.

Au cours de cette assemblée, ont été votées des demandes de subvention pour des travaux de mise à niveau de la station d'épuration de Longperrier, de mise en place d'unité de déphosphatation pour les stations d'épuration de Moussy-le-Neuf, Oissery et Saint-Mard, d'assainissement sur le bassin versant n°7 - avenue Franklin Roosevelt - sur la commune de Mitry-Mory.

Le Président a été autorisé à signer des conventions d'occupation de salles communales avec Villeparisis et Moussy-le-Neuf pour les ateliers d'éveil destinés à la petite enfance, une convention de déversement d'eaux de rabattement de nappe phréatique sur la commune de Villeparisis et une convention de partenariat avec l'agence Pôle Emploi située à Mitry-Mory. Autorisation a également été donnée pour l'engagement, la liqui-

ation et le mandatement des dépenses d'investissement, le budget 2015 n'ayant pas encore été voté. Au cours de cette séance, le débat d'orientation budgétaire s'est également tenu malgré l'absence de certaines informations attendues des finances publiques. Enfin, une partie non-négligeable de la réunion a été consacrée à la mise en application des nouvelles règles de la représentativité des communes au conseil communautaire par suite des nouvelles élections municipales du Pin, ce qui entraîne l'application stricte de la loi.

Ainsi, bien que le suffrage universel se soit exprimé en mars dernier, Gressy comme tous les petits villages perd un poste au profit des villes de plus de 5000 habitants. Les règles électorales continuellement remises en cause faussent de plus en plus l'exercice de la démocratie : la représentation du citoyen de la campagne est sans cesse rabaisé par rapport à celui de la ville.

CARNAVAL 2015



Bénéficiaires d'un temps très agréable pour la saison, petits et grands ont profité du samedi 7 mars pour fêter Carnaval grâce à l'organisation de l'Association de la Coopérative Scolaire, des Parents d'Elèves et de la Municipalité.



Après un parcours dans le village où les administrés aux fenêtres de leur logement ou dans leur jardin ont pu s'enthousiasmer des déguisements



en ayant beaucoup de mal à reconnaître certains de leurs voisins., tout ce petit monde s'est retrouvé dans la cour de récréation de notre école où un apéritif fut servi par les conseillers municipaux, les adjoints et le maire dans une ambiance très amicale et très joyeuse.

Rendez-vous a été pris pour l'année prochaine mais gagnons que nous aurons d'autres occasions dans l'an-

née pour nous réunir et passer ensemble encore un peu de bon temps !

Certes, on ne sait pas encore très bien ce que sera notre communauté de communes en fin d'année 2015 mais nous ne pouvons arrêter les projets votés que ce soit au niveau de la petite enfance, des forages et autres équipements relatifs à la distribution de l'eau ou à la défense incendie, à l'assainissement ou encore à la montée en débit tant attendue par nos administrés.

Que chacun se rassure donc : les opérations décidées et notamment celles concernant l'Internet sont lancées et elles iront à leur terme.

MICRO CRECHE A GRESSY

Dans la cadre de sa compétence « Petite Enfance », la Communauté de Communes Plaines et Monts de France a souhaité enrichir les offres de places en crèche pour les familles domiciliées au sud de son territoire.

Ainsi, parmi les petits villages, Charny, Fresnes-sur-Marne et Gressy ont été retenus pour accueillir un équipement qui sera similaire à celui présenté sur les 2 photos et qui est en activité à Juilly.



Cet équipement qui accueillera de 10 à 12 berceaux sera construit près de la mairie et aura une toiture similaire en matière et en couleur à son environnement immédiat. Il accueillera donc

des enfants de Gressy et des communes environnantes jusqu'à l'entrée en maternelle, complétant ainsi judicieusement l'offre d'accueil des enfants dans un espace naturel, protégé et sécurisé.

Certes, nous sommes conscients des impacts que cet équipement va voir sur les assistantes maternelles de notre village mais nous allons les rencontrer très prochainement.

Signalons également que ce bâtiment va nous amener à supprimer le petit atelier municipal voisin de



l'école et nous conduire très certainement à modifier et à agrandir le garage municipal situé à l'arrière de la salle des fêtes.

C'est normalement dans le courant de l'été que Gressy connaîtra une nouvelle phase de travaux et le planning actuel prévoit une mise en service pour la rentrée 2016.

Le nom de cette crèche n'est pas encore officialisé mais l'on s'oriente vers ces petits personnages bien connus des amateurs, petits ou grands, des bandes dessinées.

